

JUIN  
2007

BULLETIN OFFICIEL  
**DE LA BANQUE DE FRANCE**

**102**

## AVERTISSEMENT

Le *Bulletin officiel de la Banque de France* diffuse mensuellement, à compter de janvier 1999, les textes officiels de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et de la Commission bancaire, ainsi que les références des textes divers relatifs à la monnaie, à l'épargne, au crédit et au change, précédemment inclus dans le *Bulletin de la Banque de France*.

Cette publication est disponible à la direction de la Communication de la Banque de France (service Relations avec le public <sup>1</sup>), 48 rue Croix des Petits Champs, 75001 Paris, où les textes mentionnés peuvent être consultés, ainsi que dans toutes les succursales de la Banque de France.

Son contenu est également accessible sur l'internet (<http://www.banque-france.fr/fr/publications/bo/bo.htm>).

<sup>1</sup> Heures d'ouverture : 9 h 30 – 16 h 00 – Tél. : 01 42 92 39 08 – Télécopie : 01 42 92 39 40  
Les demandes d'abonnement à la publication, fournies gracieusement, sont également à transmettre à cette unité.

# SOMMAIRE

## TEXTES OFFICIELS DE LA BANQUE DE FRANCE, DU COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT, DE LA COMMISSION BANCAIRE

### | Banque de France

DR n° 2233 du 24 avril 2007 — Allocation spéciale mensuelle	5
DR n° 2234 du 25 avril 2007 — Organisation de la direction générale des Ressources humaines	6
DR n° 2235 du 25 avril 2007 — Organisation de la direction de la Communication	9
Délégation de signature du 2 mai 2007	11
Décision n° 2007-02 du 9 mai 2007 du Comité monétaire du Conseil général concernant la collecte d'informations statistiques sur la détention de titres auprès des établissements de crédit et des entreprises d'investissement	13
Liste des opérateurs signataires d'une <i>Convention relative au traitement automatique des monnaies métalliques en euros susceptibles d'être versées à la Banque de France ou à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer</i>	19
Liste des opérateurs signataires d'une <i>Convention relative aux opérations de traitement des billets en euros par des prestataires d'établissements de crédit et assimilés en vue de leur délivrance au moyen d'automates en libre service</i>	25

### | Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

Modifications apportées à la liste des établissements de crédit	
— en mars 2007	27
— au premier trimestre 2007	29
Modifications apportées à la liste des entreprises d'investissement	
— en mars 2007	37
Modifications apportées à la liste des prestataires de services d'investissement habilités à exercer en France	
— au premier trimestre 2007	39

## TEXTES DIVERS CONCERNANT LA MONNAIE, L'ÉPARGNE, LE CRÉDIT ET LE CHANGE

### | Banque de France

Adjudication d'obligations assimilables du Trésor	65
Adjudication d'obligations assimilables du Trésor indexées	65
Adjudications de bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés	65
Adjudication de bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés court terme	65
Adjudication de bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels	65

Textes publiés en application de la loi du 17 juillet 1978



## DR n° 2233 du 24 avril 2007

Extrait du registre des décisions  
de M. le gouverneur de la Banque de France

### *Allocation spéciale mensuelle*

#### **Section 20**

Le gouverneur de la Banque de France,

Vu le règlement annexé au décret n° 2007-262 du 27 février 2007 relatif au régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France,

Décide.

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Une allocation spéciale mensuelle est versée aux agents statutaires, aux agents du cadre latéral ainsi qu'aux concierges suppléants pour lesquels tout ou partie du traitement nominal aura été versé au cours du mois.

#### **Article 2**

L'allocation spéciale mensuelle visée à l'article premier ci-dessus est égale à 23,70 % du traitement nominal :

- déterminé sur la base des barèmes en vigueur à la date du paiement et en fonction des emplois, grade et échelon pris en considération pour le calcul des émoluments du mois de paiement,

- pondéré, dans les mêmes conditions que le traitement nominal, en fonction du régime de travail observé par l'agent et de ses éventuelles absences sans traitement intervenues au cours de ce mois.

#### **Article 3**

Les titulaires d'une pension de retraite personnelle, d'une pension de réversion ou d'un complément de pension dont l'attribution relève d'un régime en vigueur avant le 1<sup>er</sup> avril 2007 bénéficient d'une allocation spéciale mensuelle.

#### **Article 4**

L'allocation spéciale mensuelle visée à l'article 3 ci-dessus est égale à 18,50 % du montant nominal de pension statutaire réglementaire.

#### **Article 5**

Les dispositions de la présente décision réglementaire sont applicables à compter du mois d'avril 2007.

Christian NOYER

## DR n° 2234 du 25 avril 2007

Extrait du registre des décisions  
de M. le gouverneur de la Banque de France

### ***Organisation de la direction générale des Ressources humaines***

#### ***Section 1***

Le gouverneur de la Banque de France

Décide.

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La direction générale des Ressources humaines comprend :

- le Cabinet ;
- la direction des Relations sociales et des Projets qui regroupe :
  - le service de la Politique du personnel,
  - la mission Management stratégique des ressources humaines - Observatoire social ;
- la direction de la Gestion des ressources humaines qui regroupe :
  - le service de la Gestion de la carrière des cadres,
  - le service de la Gestion du personnel,
  - le service des Projets, du Budget, de l'Informatique et des Statistiques,
  - le service du Recrutement ;
- la direction de l'Administration du personnel qui regroupe :
  - le service des Traitements, Indemnités et Prestations diverses,
  - le service des Régimes spéciaux,

- le service Social,
- le service des Prêts immobiliers,
- la cellule d'Administration du système d'information ressources humaines ;
- la direction de la Formation et du Développement des compétences qui regroupe :
  - le service du Développement des compétences,
  - le service des Études et des Projets,
  - le service Administration, Gestion de l'information, Logistique.

#### **Article 2**

##### **Le Cabinet**

Le Cabinet, placé auprès du directeur général et de son adjoint, a pour mission de gérer les moyens humains, financiers et matériels de la direction générale. Il est responsable du pôle Ressources humaines et chargé en particulier de la coordination budgétaire, du contrôle de gestion et de la coordination des moyens informatiques.

#### **Article 3**

##### **La direction des Relations sociales et des Projets**

**3.1** Le service de la Politique du personnel définit les conditions d'application du Statut du personnel et de la législation du travail à la Banque, veille à leur bonne application et propose les évolutions nécessaires. Il définit le cadre du dialogue social à la Banque et contribue à le mettre en œuvre. À ce titre, il participe au fonctionnement des instances de représentation du personnel conformément aux dispositions légales et conventionnelles.

Il élabore les projets de réforme de la gestion des ressources humaines.

**3.2** La mission Management stratégique des ressources humaines – Observatoire social assure une veille prospective externe sur les thèmes relatifs à la gestion des ressources humaines et au management et réalise des analyses de caractère sociologique, à la demande des directions générales.

#### Article 4

##### La direction de la Gestion des ressources humaines

**4.1** Le service de la Gestion de la carrière des cadres identifie les besoins quantitatifs et qualitatifs des domaines et des régions, assure le suivi des parcours professionnels des cadres ainsi que la gestion administrative de ces personnels. À ce titre, il organise la mobilité géographique et fonctionnelle des cadres, émet les appels d'offre et propose les candidatures aux postes à pourvoir. Il prépare et organise le fonctionnement des commissions d'avancement et des conseils de discipline.

**4.2** Le service de la Gestion du personnel assure le suivi administratif des personnels non cadres, identifie les besoins quantitatifs et qualitatifs des domaines et régions et met à disposition les moyens humains correspondants. Il émet les appels d'offres et participe à la sélection des candidats. Il coordonne la gestion de la carrière des agents. Il prépare et organise le fonctionnement des commissions d'avancement et des conseils de discipline.

**4.3** Le service des Projets, du Budget, de l'Informatique et des Statistiques coordonne les projets de la direction de la Gestion des ressources humaines et anime le réseau des pôles Ressources humaines des domaines et des régions. Il élabore les budgets des dépenses de personnel et assure le suivi des effectifs de la Banque. Il prend part à la gestion et à la maintenance des applications de gestion du personnel.

**4.4** Le service du Recrutement organise les opérations de recrutement du personnel. À ce titre, il informe le public sur les emplois et carrières à la Banque. Il assure l'organisation de

concours externes et internes, de tests, d'examens d'aptitude et d'examens de qualifications internes. Il gère l'attribution des stages conventionnés et des emplois temporaires pour le siège.

#### Article 5

##### La direction de l'Administration du personnel

**5.1** Le service des Traitements, Indemnités et Prestations diverses assure la paie de l'ensemble des personnels actifs. Il gère les informations relatives à la détermination des éléments de règlements de l'ensemble des prestations dans les conditions légales et réglementaires. Il gère administrativement le risque « accidents du travail » et l'épargne salariale (plan d'épargne entreprise, participation et intéressement). Il gère également les divers contrats d'assurances et de retraite complémentaire. Il instruit les demandes de prêts personnels et suit les dossiers.

**5.2** Le service des Régimes spéciaux détermine, en application des textes en vigueur, les droits à pension de retraite ou d'invalidité, les montants correspondants et en assure le paiement. Il prépare le budget et le compte d'exploitation des pensions. Le service participe à la gestion administrative des régimes de base et complémentaire d'assurance maladie.

**5.3** Le service Social assiste administrativement le président du CHSCT de Paris. Il gère le secteur médico-social de la Banque et veille au respect de l'application des dispositions relatives à la médecine du travail au sein de la Banque. Il instruit les dossiers en vue de l'attribution des logements du parc locatif de la Banque ou des réservations acquises par le biais du 0,45 % patronal. Il assure également la gestion du budget d'entretien des immeubles de la Banque à destination sociale. Enfin, le service Social coordonne l'action de la Banque en vue de l'insertion des travailleurs handicapés ; une « mission handicap » est rattachée à son responsable.

**5.4** Le service des Prêts immobiliers instruit les demandes de prêts des agents et décide de leur attribution, dans les conditions réglementaires en vigueur. En outre, le service gère le patrimoine immobilier de la société anonyme « La Prévoyance immobilière ».

**5.5** La cellule d'Administration du système d'information ressources humaines s'assure de la disponibilité des applications de gestion du système d'information sur les ressources humaines de la Banque et des moyens techniques nécessaires à son fonctionnement. Il gère un infocentre ainsi que les autorisations d'accès aux bases de données du personnel.

## **Article 6**

### **La direction de la Formation et du Développement des compétences**

**6.1** Le service du Développement des compétences conçoit et met en œuvre les actions de formation relatives aux activités et produits de la Banque ainsi qu'aux outils de communication et de gestion interne.

**6.2** Le service des Études et des Projets conçoit les formations associées aux projets de la Banque en liaison avec les domaines. Il gère le fonds documentaire de la direction de la Formation et du Développement des compétences. Le service

assure une veille technologique dans tous les domaines de la formation professionnelle.

**6.3** Le service Administration, Gestion de l'information, Logistique des études et des projets sélectionne les prestataires extérieurs de formation et règle les dépenses de formation correspondantes. Il fournit la logistique nécessaire aux actions de formation et contribue à la maintenance du système d'information sur la formation.

## **Article 7**

La décision réglementaire n° 1998 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 est abrogée.

## **Article 8**

La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Christian NOYER

## DR n° 2235 du 25 avril 2007

Extrait du registre des décisions  
de M. le gouverneur de la Banque de France

### ***Organisation de la direction de la Communication***

#### ***Section 1***

Le gouverneur de la Banque de France,

Vu la décision réglementaire n° 2000 du  
24 janvier 2000,

Décide.

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le service de l'Information et de la  
Communication interne est transféré de la  
direction des Relations sociales et des Projets  
(direction générale des Ressources humaines)  
à la direction de la Communication.

#### **Article 2**

La direction de la Communication comprend  
désormais :

- le service de l'Information et de la  
Communication interne ;
- le service de Presse ;
- le service des Relations avec le public ;
- le service de la Communication institutionnelle  
et internationale.

#### **Article 3**

Le service de l'Information et de la  
Communication interne diffuse au personnel des  
informations générales relatives à l'organisation,  
à l'activité, aux projets et à la vie de l'entreprise.  
Il développe et gère à cette fin des outils de

communication écrits et multimédias. Il assiste  
et conseille également les domaines et régions  
pour la conception et la réalisation de leurs  
actions et supports de communication interne.

#### **Article 4**

Le service de Presse initie, gère et développe  
les contacts de la Banque de France avec les  
médias. Il diffuse les communiqués de presse  
et les messages de la Banque, relaie ceux du  
Conseil des gouverneurs de la BCE, organise  
des manifestations de presse. Il traite et analyse  
les demandes d'informations, d'entretiens ou  
d'interviews. Il assure également le suivi de  
l'actualité traitée par les agences d'information,  
la presse et les médias audiovisuels et analyse  
les retombées des actions de communication.

#### **Article 5**

Le service des Relations avec le public assure  
l'information générale du public sur les activités  
de la Banque. Pour ce faire, il dispose à Paris  
d'un espace accueil dédié pour accueillir  
notamment des étudiants et des groupes et où  
sont assurées la promotion et la diffusion des  
publications de la Banque. Il répond également  
par téléphone, courrier et courriel à toutes les  
demandes d'informations adressées à la Banque  
pour lesquelles il veille au suivi des réponses.  
Il crée des rubriques événementielles sur  
l'internet de la Banque.

#### **Article 6**

Le service de la Communication institutionnelle et  
internationale gère les actions de communication  
institutionnelle et développe les partenariats  
pour le compte de la Banque et de ses domaines.  
Le service est responsable de l'identité visuelle  
de la Banque et du respect de son application. Il a  
une mission d'assistance et de conseil auprès des

domaines pour la réalisation de leurs supports de communication externe. Il assure l'interface de la direction avec le Comité de la communication externe de la BCE. Il est également en charge de la coopération avec les banques centrales étrangères.

**Article 7**

La présente décision, d'application immédiate, abroge la décision réglementaire n° 2000 du 24 janvier 2000.

Christian NOYER

## Délégation de signature

Le secrétaire général,

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul Redouin, premier sous gouverneur, à M. Yves Barroux, le 5 janvier 2006 modifiée le 25 octobre 2006 ;

Vu la délégation de signature consentie le 30 janvier 2006 par M. Barroux, secrétaire général, à M. Michel Tantot ;

Délégation permanente est donnée à M. Maxime Maury, directeur régional de Basse-Normandie et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Didier Collet, adjoint au directeur régional de Basse-Normandie, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités des succursales de la région Basse-Normandie et des établissements spécialisés et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent leur être rattachés ; M. Maxime Maury reçoit notamment délégation à l'effet de coter les groupes d'entreprises ayant leur siège social dans la région et les entreprises et dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la direction régionale à l'exception des groupes ou entreprises relevant du Comité de cotation des grands risques.

M. Maxime Maury peut subdéléguer sa signature aux chefs de service et à leurs adjoints de la succursale de Caen. M. Maxime Maury peut également subdéléguer sa signature aux directeurs départementaux de la région et à leurs adjoints, avec possibilité pour les directeurs départementaux susvisés de subdéléguer leur signature aux chefs de service de la succursale départementale, aux directeurs délégués des antennes économiques qui leur sont rattachées ainsi qu'à leurs adjoints et le cas échéant, aux responsables de services des entreprises, aux responsables de centres de traitement du surendettement et aux cadres en charge de la sécurité et des contrôles des centres de traitement de la monnaie fiduciaire qui leur sont rattachés.

La présente délégation se substitue à celle consentie le 30 janvier 2006 à M. Michel Tantot.

Fait à Paris, le 2 mai 2007

Yves BARROUX



**Décision n° 2007-02 du 9 mai 2007  
du Comité monétaire du Conseil général  
concernant la collecte d'informations statistiques  
sur la détention de titres auprès des établissements de crédit  
et des entreprises d'investissement**

Vu le règlement modifié (CE) n° 3605/93 du Conseil du 22 novembre 1993 sur la qualité des données statistiques dans le contexte de la procédure de déficit excessif,

Vu le règlement modifié (CE) n° 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996 sur le système européen des comptes nationaux et régionaux de la Communauté relatif au SEC 95,

Vu le règlement (CE) n° 501-2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 sur les comptes financiers trimestriels des administrations publiques,

Vu le règlement (CE) n° 1222/2004 du Conseil du 28 juin 2004 concernant l'élaboration et la transmission des données sur la dette publique trimestrielle,

Vu l'orientation n° 2002/7 de la Banque centrale européenne du 21 novembre 2002 sur les comptes financiers trimestriels de la zone euro,

Vu l'orientation n° 2004/15 de la Banque centrale européenne du 16 juillet 2004 sur les demandes statistiques en matière de balance des paiements et de position extérieure,

Vu l'orientation modifiée n° 2005/5 de la Banque centrale européenne du 17 février 2005 sur l'échange de données au sein du SEBC concernant les statistiques de finances publiques,

Vu la convention monétaire du 24 décembre 2001 entre la France et la Principauté de Monaco,

Vu le *Code monétaire et financier*, notamment l'article L. 141-6,

Vu la décision n° 2007-01 du Comité monétaire du Conseil général concernant la collecte de statistiques pour l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure de la France, de la zone euro et de la Communauté européenne, notamment l'article 7,

Après en avoir délibéré, le Comité monétaire du Conseil général décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

**Objet**

La Banque de France met en place une collecte statistique trimestrielle portant sur les titres détenus par les agents économiques résidents et non résidents, aux fins d'élaboration des comptes financiers nationaux et de la position extérieure de la France, dite collecte PROTIDE (PROduction de statistiques de Titres en DÉtention).

**Article 2**

**Définitions**

Aux fins de la présente décision, on entend par :

1) *Agents déclarants* : les établissements financiers qui exercent l'activité de tenue de compte-conservation d'instruments financiers en France, en application de l'article L. 542-1 du *Code monétaire et financier* et dans les conditions prévues par les articles 312-6 et 332-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et qui sont :

- des établissements de crédit implantés en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, ainsi que dans la Principauté de Monaco, et des établissements de crédit étrangers agréés dans l'un des États membres de l'Espace économique européen conformément aux dispositions de l'article L. 532-18 du *Code monétaire et financier* ;

- ou des entreprises d'investissement implantées en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy et Saint-Martin,

dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, et des entreprises d'investissement agréées dans l'un des États membres de l'Espace économique européen conformément aux dispositions de l'article L. 532-18 du *Code monétaire et financier*.

2) *Agents remettants* : soit les agents déclarants eux-mêmes, soit des tiers désignés par les déclarants, c'est-à-dire :

- des teneurs de compte-conservateurs auxquels des agents déclarants ont confié le soin de les représenter pour tout ou partie des tâches liées à leur activité de conservation, dans le cadre d'un mandat de conservation et dans les conditions prévues par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- des tiers remettants, chargés d'élaborer et de diffuser les informations requises à destination de la Banque de France.

3) *Données collectées* : les données sur les titres détenus par les agents économiques résidents et non résidents sur les livres des agents déclarants ou inscrits dans les livres d'un teneur de compte non résident pour le compte d'un agent déclarant. Elles prennent la forme de données agrégées pour les flux intervenus au cours du trimestre sous revue, de données agrégées et titre par titre pour les encours de fin de trimestre.

En ce qui concerne les données agrégées, cette collecte comporte le nombre de comptes titres couverts par le recensement, les revenus encaissés et les titres placés sous dossier Plan d'épargne en actions.

En outre, une fois par an, également sur une base agrégée, les déclarants sont tenus de fournir la répartition des portefeuilles des personnes physiques, à savoir une ventilation des encours détenus au 31 décembre de l'année sous revue et de l'année précédente.

### **Article 3**

#### **Obligations de déclaration statistique**

Les agents déclarants déclarent à la Banque de France les données visées au 3° alinéa de l'article 2, directement ou par l'entremise d'un agent remettant.

Ils satisfont à leurs obligations déclaratives par la remise d'états ayant trait à leur activité de tenue de comptes-conservation sur le territoire métropolitain, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte et dans la Principauté de Monaco. Les états intègrent, en outre, les titres détenus en compte propre et inscrits sur les livres d'un teneur de compte non résident.

### **Article 4**

#### **Les états de collecte et les modalités de remise**

Les données collectées définies au 3° alinéa de l'article 2 sont extraites des conservations des agents déclarants ou de comptes titres ouverts chez un teneur de compte non résident et correspondent à la détention, par les agents économiques, de titres inscrits en compte. Sont concernés :

- les agents économiques résidents et non résidents ;
- les titres émis par des résidents et les titres émis par des non-résidents.

Trois états permettent de couvrir l'ensemble de la collecte PROTIDE :

- un état relatif aux encours agrégés ;
- un état relatif aux flux agrégés ;
- un état relatif aux encours titre par titre.

Ces trois états sont cohérents entre eux. Les états sur les encours et les flux agrégés sont organisés selon deux critères de base : tout d'abord, selon le type de portefeuille (portefeuille propre ou portefeuille clientèle), puis en fonction du type de détention. L'état sur les encours titre par titre fait apparaître, en premier lieu, les informations sur l'identification de chaque titre et sur ses caractéristiques. Il est ensuite ventilé, comme les états sur les données agrégées, en fonction du type de portefeuille et du type de détention.

Le modèle et le contenu des états sont précisés dans l'annexe à la présente décision. Les états figurent dans le cahier des charges de la collecte

PROTIDE, qui peut être consulté et téléchargé sur le site internet de la Banque de France à l'adresse suivante : *www.banque-france.fr*.

La procédure d'inscription des remettants, les règles de remise des états et les caractéristiques techniques des fichiers sont également précisées dans le cahier des charges de la collecte PROTIDE.

La Banque de France met en œuvre un guichet unique de collecte. Celui-ci a une fonction de point d'entrée unique pour les remises d'états.

## Article 5

### Responsabilités des agents remettants

Le remettant est l'entité responsable de l'élaboration et de la transmission des données relatives à la détention de titres. Il désigne un correspondant qui est le contact de la Banque de France lors de la phase d'accréditation et l'interlocuteur pour toutes les questions relatives à la collecte.

La remise doit être unique pour un déclarant. Toutefois, il est possible de recourir à deux remises au plus lorsque cela correspond à une ségrégation des comptes ou à une organisation du métier de conservateur, à condition que chacune de ces remises soit effectuée par un remettant différent.

La procédure d'inscription des remettants, les règles de remise des états, les caractéristiques techniques des fichiers de déclaration et les modalités de transmission sont précisées dans le cahier des charges cité à l'article 4 de la présente décision.

## Article 6

### Responsabilités des agents déclarants

Il appartient à l'agent déclarant de s'assurer de la bonne remise des états, dans les formes et les délais requis, soit par lui-même, soit par le tiers remettant qu'il a désigné pour cette remise.

## Article 7

### Événements affectant le périmètre de la déclaration

En cas de fusion entre plusieurs déclarants, l'obligation déclarative incombe à l'entité résultant de la fusion, après prise en compte des données relatives au transfert de conservation intervenu entre les déclarants au cours de la période sous revue.

En cas de scission impliquant un déclarant, l'obligation déclarative est transférée aux entités résultant de la scission selon la répartition après scission des activités de tenue de compte-conservation d'instruments financiers détenus en propre ou conservés pour le compte de la clientèle.

## Article 8

### Fréquence et délais de la collecte

La remise des états doit intervenir dans le délai de 15 jours ouvrés après le dernier jour de chaque trimestre.

## Article 9

### Modalités de contrôle des déclarations

La Banque de France contrôle la qualité des données transmises, notamment leur cohérence logique et temporelle. Le cas échéant, la Banque de France interroge les agents déclarants sur l'origine des évolutions qui lui paraissent atypiques ou anormales. Lorsque des anomalies sont constatées, l'agent déclarant fournit, dans les délais les plus brefs, les explications sur leur origine et, lorsque des modifications doivent être apportées, transmet un état corrigé.

Les agents déclarants communiquent, à la première demande de la Banque de France, une description détaillée des méthodes, le cas échéant estimatives, employées pour établir les déclarations, ainsi que les modifications qui ont pu y être apportées au cours des trois dernières années.

Des contrôles d'intégrité et de cohérence formelle sont mis en œuvre lors de la réception des états. La présence d'anomalies ne permettant pas l'enregistrement d'un état de collecte donne lieu à son rejet total et à la remise d'un état corrigé.

Chaque état remis fait l'objet de contrôles de cohérence d'une période à l'autre. Pour une même période, un contrôle statistique des informations agrégées transmises en flux et en encours est opéré sur la base d'indices de valorisation de référence, ainsi qu'un contrôle entre les encours agrégés et les encours titre par titre.

Deux niveaux de contrôles sont effectués à la réception des remises. Il s'agit, successivement :

- des contrôles d'intégrité et de forme. Ils visent à valider la structure des informations transmises et à vérifier l'intégralité de la remise. Ces contrôles sont précisés dans le cahier des charges de la collecte PROTIDE cité à l'article 4 de la présente décision ;
- des contrôles statistiques. Ces contrôles statistiques sont au nombre de trois et sont décrits précisément dans le cahier des charges de la collecte PROTIDE cité à l'article 4 de la présente décision. Le premier contrôle consiste à vérifier la cohérence des encours agrégés d'une même date d'arrêté transmis lors de deux remises trimestrielles successives. Le deuxième contrôle vise à vérifier la cohérence des données en comparant les encours agrégés de fin du trimestre sous revue et de fin du trimestre précédent avec les flux agrégés et les mouvements nets sans contrepartie monétaire du trimestre sous revue (après prise en compte des évolutions des indices de valorisation). Le troisième contrôle a

pour objet de vérifier la cohérence des encours agrégés et des encours titre par titre à la même date d'arrêté transmis dans la même remise.

Ces contrôles doivent être appliqués par le déclarant en amont de la transmission à la Banque de France.

## **Article 10**

### **Entrée en vigueur et dispositions diverses**

La présente décision entre en vigueur à la date de sa publication au *Bulletin officiel de la Banque de France*.

Les remises relatives aux données agrégées sont obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Les premières remises porteront sur les encours arrêtés au 31 décembre 2006, les flux du 1<sup>er</sup> trimestre 2007, les encours arrêtés au 31 mars 2007, les flux du 2<sup>e</sup> trimestre 2007 et les encours arrêtés au 30 juin 2007.

Les remises relatives aux encours titre par titre sont obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les premières remises porteront sur les encours arrêtés au 31 décembre 2007. Les déclarants qui sont en mesure de le faire peuvent effectuer la première remise d'encours titre par titre dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007 (celle-ci portant, dans ce cas, sur les encours arrêtés au 30 juin 2007).

Fait à Paris, le 9 mai 2007

Pour le Comité monétaire du Conseil général :

Le gouverneur de la Banque de France, président

Christian NOYER

## Annexe

### Liste des états demandés par la Banque de France aux agents déclarants pour l'élaboration des statistiques de détention de titres

Référence du document	Contenu	Référence
État PR01 « encours agrégés »	Encours de titres inscrits en compte, en données agrégées ventilées notamment par nature d'instrument, secteur émetteur, type de portefeuille, type de détention, secteur détenteur, zone géographique du détenteur	Cahiers des charges de la collecte PROTIDE
État PR02 « flux agrégés »	Flux sur titres inscrits en compte, en données agrégées ventilées notamment par nature d'instrument, secteur émetteur, type de portefeuille, type de détention, secteur détenteur, zone géographique du détenteur	
État PR03 « encours titre par titre »	Encours de titres inscrits en compte, en données titre par titre ventilées notamment par nature d'instrument, secteur émetteur, type de portefeuille, type de détention, secteur détenteur, pays de résidence du détenteur	



**Liste des opérateurs signataires d'une  
Convention relative au traitement automatique  
des monnaies métalliques en euros  
susceptibles d'être versées à la Banque de France  
ou à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer**

Le dispositif de contrôle de l'activité de traitement automatique des monnaies métalliques en euros versées aux guichets de la Banque de France est prévu par le décret 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros, désormais codifié aux articles R121-3 et suivants du *Code monétaire et financier*.

L'article R121-4 du *Code monétaire et financier* prévoit que « lorsque les établissements de crédit et La Poste versent des pièces en euros à la Banque de France ou à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, ils passent des conventions avec ces derniers, qui précisent notamment dans quelles conditions la Banque de France ou l'Institut d'émission des départements d'outre-mer peut effectuer des contrôles sur pièces et sur place. »

Lorsque les établissements de crédit et La Poste confient à des prestataires tout ou partie du traitement et du conditionnement des pièces en euros versées à la Banque de France ou à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, « ces prestataires passent au préalable une convention avec ceux-ci ».

La liste des opérateurs signataires d'une convention relative au traitement automatique des pièces en euros susceptibles d'être versées à la Banque de France est publiée au *Bulletin officiel de la Banque de France*, conformément à l'article 11 de cette convention.

Une liste est également publiée pour les opérateurs signataires d'une convention relative au traitement automatique des pièces en euros susceptibles d'être versées à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer.

L'article R121-4 du *Code monétaire et financier* précise également que les versements de pièces respectent les normes de conditionnement, versements et d'identification définies par la Banque de France conformément aux règles de la Banque centrale européenne.

En application de ces normes, les monnaies métalliques versées aux guichets de la Banque de France doivent être conditionnées en rouleaux comportant le code d'identification de leur fabricant.

Les présentes listes précisent pour chaque opérateur signataire le code d'identification de fabricant de rouleaux qui lui a été attribué.

**LISTE DES OPÉRATEURS SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT AUTOMATIQUE  
DES MONNAIES MÉTALLIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VERSÉES À LA BANQUE DE FRANCE  
ET DE LEURS ATELIERS DE TRAITEMENT**

Au 15 mai 2007

<b>Opérateur</b>	<b>Code fabricant de rouleaux de monnaies</b>	<b>Adresse du siège social</b>	<b>Liste des ateliers de traitement déclarés lors de la signature d'une convention relative au traitement des monnaies métalliques</b>
La Poste	FR04	44 bd de Vaugirard – CP F207 75757 Paris Cedex 15	Ajaccio, Aurillac, Auxerre, Bastia, Bobigny, Bourg-en-Bresse, Cergy, Clermont-Ferrand, Charleville-Mézières, Dijon, Évreux, Le Mans, Liévin, Lille, Marne-la-Vallée, Nanterre, Nantes, Rennes, Rodez, Tarbes, Toulon La Rode, Valencienne
Brink's Evolution	FR10	49 rue de Provence 75009 Paris	Agen, Alençon, Angers, Angoulême, Auxerre, Barby, Bayonne, Beaumont, Beauvais, Bègles, Béziers, Bihorel, Bourges, Brech, Buxerolles, Carcassonne, Charleville-Mézières, Daoulas, Digne-les-Bains, Fontenay-sous-Bois, La Valette-du-Var, Le Havre, Le Mans, Lens, Le Pontet, Limoges, Lomme, Luisant, Lyon, Mâcon, Malemort, Marsac, Marseille, Montpellier, Nevers, Nîmes, Orléans, Parçay-Melay, Perpignan, Pordic, Reims, Rennes, Saint-Aquilin de Pacy-sur-Eure, Saint-Dizier, Saint-Herblain, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Lô, Sangatte, Strasbourg, Talant, Tarbes, Toulouse, Troyes, Yzeure
SARL Corstrans	FR11	La croix d'Alexandre Route d'Alata 20090 Ajaccio	Ajaccio
CPR Billets	FR12	59-61 rue Lafayette 75009 Paris	Lyon, Perpignan, Lognes
Denizart Protection Sécurité Service (DPS 2)	FR13	55 route d'Aniche 59252 Marquette-en-Ostrevant	Aniche
Garance	FR14	98 avenue des Pyrénées Parc des Cabanis 31240 L'Union	L'Union
Entreprise Sécurité Service Express	FR15	19 rue Luce de Casabianca 20200 Bastia	Borgo
Group 4 Securicor Cash Services (France)	FR16	32 rue du Pré de la bataille 76000 Rouen	Aubervilliers, Caen, Fretin, Rouen, Calais

<b>Opérateur</b>	<b>Code fabricant de rouleaux de monnaies</b>	<b>Adresse du siège social</b>	<b>Liste des ateliers de traitement déclarés lors de la signature d'une convention relative au traitement des monnaies métalliques</b>
Loomis France	FR17	9-13 rue Latérale 92400 Courbevoie	Alençon, Angers, Arcueil, Auxerre, Avignon, Barbazan Debat, Beauvais, Bergerac, Blois, Bois Guillaume, Boulogne-sur-Mer, Bourg-en-Bresse, Brest, Carcassonne, Chambéry, Châteauroux, Chauray, Cournon d'Auvergne, Coulanges-lès-Nevers, Dax, Dijon, Foix, Gap, Giberville, Grenoble, La-Roche-sur-Yon, Liévin, Limoges, Lorient, Lyon, Marseille, Meaux, Nangy, Nîmes, Onet-le-Château, Orléans, Paris, Perpignan, Pessac, Rivery, Roanne, Saintes, Saint-Brice-lès-Courcelles, Saint-Brieuc, Saint-Doulchard, Saint-Étienne, Saint-Martin-Belle-Roche, Saint-Saulve, Sainte-Luce-sur-Loire, Toulon, Toulouse, Tulle, Valence, Vern-sur-Seiche, Villeneuve-d'Ascq, Villers-Semeuse
Euroval (groupe Sazias)	FR19	ZA des Plaines de Jouques 604 avenue du Col de l'ange 13420 Gemenos	Gemenos
Sécuritas France Transports de Fonds	FR20	3 rue de la Savonnerie Zone artisanale BP 37 68460 Lutterbach	Courbevoie, Golbey, Lutterbach, Metz, Strasbourg, Vandœuvre-lès-Nancy
Proségur Traitement de Valeurs	FR23	Rue René Cassin ZI Molina La Chazotte BP 406 42350 La Talaudière	La Talaudière, Lyon, Portes-lès-Valence
Comptage Distribution	FR24	31 rue des Bruyères 93260 Les Lilas	Les Lilas
TEMIS SA	FR250	44 rue de La Tour 94516 Rungis Cedex	Levallois-Perret, Orly
Est Valeurs SA	FR271	Parc d'activité Lafayette 1 rue Jean Jaurès 54320 Maxeville	Maxeville, Metz Borny, Savonnières-devant-Bar
Valtis	FR28	4 bis rue Berthelot BP 61609 25010 Besançon	Besançon
Service Valeurs Fonds (groupe Sazias)	FR30	Zone industrielle secteur C 1267 avenue Pierre et Marie Curie 06700 Saint-Laurent-du-Var	Saint-Laurent-du-Var
Keepway	FR33	59-61 rue Lafayette 75009 Paris	Lognes, Lyon, Perpignan
Banques populaires du Nord	FR5102	847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul	Marcq-en-Barœul
Banques populaires Rives de Paris	FR5106 et FR5107	55 avenue Aristide Briand BP 549 92542 Montrouge Cedex	Morangis, Saint-Denis
Banques populaires d'Alsace	FR5110 et FR5111	5-7 rue du 22 novembre BP R401/R1 67000 Strasbourg	Strasbourg, Mulhouse
Lyovel Sema	FR60	Parc d'activités Pôle 45 Rue de Montbary 45140 Ormes	Ormes

**TEXTES OFFICIELS DE LA BANQUE DE FRANCE***Liste des opérateurs signataires d'une Convention de traitement des pièces*

<b>Opérateur</b>	<b>Code fabricant de rouleaux de monnaies</b>	<b>Adresse du siège social</b>	<b>Liste des ateliers de traitement déclarés lors de la signature d'une convention relative au traitement des monnaies métalliques</b>
Lyovel-Roissy	FR61	Parc d'activité Paris Nord II 150 allée des Érables 93 Villepinte BP 50382 95943 Roissy CDG Cedex	Roissy CDG
Lyovel Nord Picardie	FR62	19 rue Léon Blum ZAC de Barœul 59370 Mons-en-Barœul	Domart-sur-la-Luce
Lyovel-Bureau-Sonodia	FR63	Chemin du Val aux Daims 76160 Saint-Léger du Bourg Denis	Saint-Léger du Bourg Denis
Société Marseillaise du Tunnel-Prado Carénage	FR65	3 avenue Arthur Scot 13010 Marseille	Marseille Cantini
Ville de Rennes Direction des Rues	FR66	5 boulevard Laënnec 35031 Rennes Cedex	Rennes
COFIGES	FR67	Parc d'activité des quatre chemins Avenue Jean Brestel 95540 Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
Cafés Merling Distribution Automatique	FR68	Zone industrielle Avenue Paul Langevin 17187 Périgny cedex	Périgny
Société de parkings de la communauté urbaine de Strasbourg	FR69	55 rue du Marché-Gare 67200 Strasbourg	Strasbourg
Mend's	FR70	Rue Michel de Gaillard ZI Ouest 91160 Longjumeau	Longjumeau
Ville de Reims Stationnement Payant	FR71	Hôtel de Ville 51096 Reims cedex	Reims
Parcub	FR72	9 terrasse du Front Médoc 33000 Bordeaux	Bordeaux
Totem Investissements	FR73	11/13 rue Jean-Jacques Rousseau 59240 Dunkerque	Dunkerque
Distribution Automatique Sertelet (DAS)	FR75	ZI - Rue Charles de Gaulle 88580 Saulcy-sur-Meurthe	Saulcy-sur-Meurthe
Gobmatic	FR76	La Hétraie 76190 Mont-de-l'If	Maromme
Transport de l'Agglomération de Montpellier	FR79	781 rue de la Castelle BP 85599 34072 Montpellier Cedex 3	Montpellier
Ville de Bordeaux	FR80	Hôtel de ville Place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex	Bordeaux
Ville d'Avignon	FR81	Hôtel de ville 84045 Avignon Cedex 9	Avignon
Distribution Automatique Collectivités (La Pause Plaisir)	FR82	10 rue Robert Schuman 87170 Isle	Limoges

<b>Opérateur</b>	<b>Code fabricant de rouleaux de monnaies</b>	<b>Adresse du siège social</b>	<b>Liste des ateliers de traitement déclarés lors de la signature d'une convention relative au traitement des monnaies métalliques</b>
DISTAUB	FR84	ZI Vichy Rhue 03300 Creuzier-Le-Vieux	Vendat
Société des autoroutes Esterel, Côte d'Azur, Provence, Alpes – ESCOTA	FR8501 à FR8504	100 avenue de Suffren 75015 Paris	La Ciotat échangeur et pleine voie, Bandol échangeur et pleine voie
SODEX	FR86	ZI La Violette Sud Impasse Bordebasse 31240 L'Union	L'Union
DACO	FR87	12 rue André Kiener 68000 Colmar	Mulhouse
Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE)	FR89	Hôtel de Ville 44000 Nantes	Nantes

*Source : Banque de France – Caisse générale – Direction de l'Émission et de la Circulation fiduciaire – Contrôle et Surveillance de la filière fiduciaire*

**LISTE DES OPÉRATEURS SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT AUTOMATIQUE  
DES MONNAIES MÉTALLIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VERSÉES À L'IEDOM ET DE LEURS ATELIERS DE TRAITEMENT**

Au 15 mai 2007

<b>Opérateur</b>	<b>Code fabricant de rouleaux de monnaies</b>	<b>Adresse du siège social</b>	<b>Liste des ateliers de traitement déclarés lors de la signature d'une convention relative au traitement des monnaies métalliques</b>
Brink's Antilles Guyane	FR10	Boulevard Marquisat de Houelbourg BP 2131 97194 Jarry Cedex	Jarry, Lamentin, Matoury
Brink's Réunion	FR10	10 rue Jules Herman ZI du Chaudron 97490 Sainte-Clotilde	Mamoudzou, Sainte-Clotilde
Transbank	FR18	23 zone artisanale de Petit Pérou 97139 Les Abymes	Les Abymes
Transform SA	FR21	5 rue des Arts et Métiers Lotissement Dillon-stade 97200 Fort-de-France	Fort-de-France
Est Valeur	FR271	3 rue Pierre Aubert ZI du Chaudron 97490 Sainte-Clotilde	Sainte-Clotilde
Réunival	FR29	9 avenue Roland Garros 97438 Sainte-Marie	Sainte-Marie
Transbank Guyane	FR32	505 ZI Collery V 97300 Cayenne	Cayenne

*Source : IEDOM*

**Liste des opérateurs signataires d'une  
Convention relative aux opérations  
de traitement des billets en euros  
par des prestataires d'établissements de crédit  
et assimilés en vue de leur délivrance  
au moyen d'automates en libre service**

Le décret n°2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros (codifié aux articles R121-3 à R123-3 de la partie réglementaire du *Code monétaire et financier*), qui complète l'article 6 du règlement (CE) n° 1338/2001 du Conseil du 28 juin 2001, est entré en vigueur le 17 janvier 2006.

Ce décret stipule que les opérateurs qui délivrent au public au moyen d'automates en libre-service des billets ne provenant pas directement d'une Banque centrale de l'Eurosystème doivent signer avec la Banque de France des conventions ou faire appel à un prestataire ayant lui-même signé une convention.

Parmi les quatre conventions-type approuvées par un arrêté ministériel du 20 juin 2005 :

- trois conventions-type concernent les établissements de crédit eux-mêmes pour la distribution de billets en euros délivrés au moyen d'automates en libre-service, le traitement de billets destinés à l'approvisionnement de ces automates en libre-service et l'utilisation d'automates recyclant en libre service ;
- une convention-type concerne les prestataires à qui un ou plusieurs établissements de crédit

confient le traitement des billets destinés à l'approvisionnement de leurs automates en libre service. Il s'agit de la « convention relative aux opérations de traitement des billets en euros par des prestataires d'établissements de crédit et assimilés en vue de leur délivrance au moyen d'automates en libre service ».

Cette dernière précise les obligations des prestataires, la nature des contrôles que la Banque de France sera amenée à opérer, ainsi que les sanctions auxquelles les signataires s'exposent en cas de non-respect de leurs obligations.

La liste des opérateurs signataires d'une convention relative aux opérations de traitement des billets en euros par des prestataires d'établissements de crédit et assimilés en vue de leur délivrance au moyen d'automates en libre service est publiée au *Bulletin officiel de la Banque de France*, conformément à l'article 11 de cette convention.

Cette liste intègre également les prestataires agissant dans les départements d'outre-mer.

La présente liste précise pour chaque prestataire les ateliers de traitement déclarés à la signature de la convention précitée.

**LISTE DES OPÉRATEURS SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX OPÉRATIONS DE TRAITEMENT  
DES BILLETS EN EUROS PAR DES PRESTATAIRES D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS  
EN VUE DE LEUR DÉLIVRANCE AU MOYEN D'AUTOMATES EN LIBRE SERVICE**

Au 15 mai 2007

<b>Opérateur</b>	<b>Adresse du siège social</b>	<b>Liste des ateliers de traitement déclarés lors de la signature d'une convention relative au traitement des monnaies métalliques</b>
Brink's Evolution	49 rue de Provence 75009 Paris	Paris, Rungis
Garance	98 avenue des Pyrénées Parc de Cabanis 31240 L'Union	L'Union
Société d'expansion Touristique Tolosane (Casino Salies du Salat)	Boulevard du Casino 31260 Salies du Salat	Salies du Salat
TEMIS SA	44 rue de La Tour 94516 Rungis Cedex	Levallois-Perret, Orly

*Sources : Banque de France – Caisse générale – Direction de l'Émission et de la Circulation fiduciaire – Service Contrôle et Surveillance de la filière fiduciaire, IEDOM*

## Modifications apportées à la liste des établissements de crédit

*(Code monétaire et financier)*

---

### Décisions de retrait d'agrément prises au cours du mois de mars 2007

(Hors retraits motivés par le transfert,  
à un ou plusieurs autres établissements de crédit agréés,  
de la propriété de l'ensemble des éléments actifs et passifs  
lié à l'activité bancaire)

État néant



## Modifications apportées à la liste des établissements de crédit

(Code monétaire et financier)

---

### Agréments, retraits d'agrément et autres modifications devenus effectifs et décisions de retrait à effet différé prises au cours du premier trimestre 2007

#### A. – ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS EN FRANCE

##### I. Établissements habilités à traiter toutes les opérations de banque

###### 1.1 Banques

###### – Sociétés de droit français adhérant à la Fédération bancaire française

###### *Retrait d'agrément*

- ◆ J.P. Morgan & Cie SAS, société par actions simplifiée, Paris

###### *Modifications*

- ◆ Dexia CLF Banque, société anonyme, Courbevoie (Hauts-de-Seine)  
au lieu de  
Dexia CLF Banque, société anonyme, Paris
- ◆ Dexia crédit local, société anonyme, Courbevoie (Hauts-de-Seine)  
au lieu de  
Dexia crédit local, société anonyme, Paris
- ◆ Natixis interépargne, société anonyme, Paris  
au lieu de  
Natexis interépargne, société anonyme, Paris
- ◆ Natixis paiements, société anonyme, Paris  
au lieu de  
Natexis paiements, société anonyme, Paris
- ◆ Natixis transport finance, société anonyme, Paris  
au lieu de  
Natexis transport finance, société anonyme, Paris

###### – Succursales d'établissements ayant leur siège dans des pays tiers adhérant à la FBF

###### *Retrait d'agrément*

- ◆ Arab bank plc, succursale, Paris, Amman (JO)

## **1.2 Banques mutualistes ou coopératives**

### **– Établissements affiliés à Crédit Agricole SA**

#### *Modifications*

- ◆ Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lorraine, société coopérative – Art. L512-20 à L512-54, Metz (Moselle)  
au lieu de  
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lorraine-Crédit agricole de Lorraine, société coopérative – Art. L512-20 à L512-54, Metz (Moselle)

## **II. – SOCIÉTÉS FINANCIÈRES**

### **2.2 Sociétés affiliées à la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance**

#### *Modifications*

- ◆ Picardie Bail, société anonyme, Paris  
au lieu de  
Picardie Bail, société anonyme, Amiens (Somme)

### **2.4 Sociétés affiliées à la Chambre syndicale des sociétés anonymes de crédit immobilier**

#### *Retrait d'agrément*

- ◆ Société de crédit immobilier de France 60 – SCIF 60, société anonyme, Beauvais (Oise)

### **2.5 Sociétés à statut particulier adhérent à l'Association française des sociétés financières**

#### *Retrait d'agrément*

- ◆ Société de caution mutuelle des commerçants réparateurs de l'automobile « Agma », société coopérative de caution mutuelle – Art. L515-4 à L515-12, Suresnes (Hauts-de-Seine)

#### *Modifications*

- ◆ Natixis Energéco, société anonyme, Paris  
au lieu de  
Energéco, société anonyme, Paris

### **2.6 Sociétés financières exerçant divers types d'activités adhérent à l'ASF**

#### *Agrément*

- ◆ Ria France, société par actions simplifiée, St-Denis (Seine-St-Denis)

*Modifications*

- ◆ Natixis coficiné, société anonyme, Paris  
au lieu de  
Natexis coficiné, société anonyme, Paris
- ◆ Natixis factor, société anonyme, Paris  
au lieu de  
Natexis factorem, société anonyme, Paris
- ◆ Natixis funding, société anonyme, Paris  
au lieu de  
Natexis funding, société anonyme, Paris
- ◆ Natixis lease, société anonyme, Paris  
au lieu de  
Natexis lease, société anonyme, Paris
- ◆ OSEO bretagne, société anonyme, Rennes (Ille-et-Vilaine)  
au lieu de  
OSEO batiroc, société anonyme, Rennes (Ille-et-Vilaine)
- ◆ OSEO garantie regions, société anonyme, Maisons-Alfort (Val-de-Marne)  
au lieu de  
OSEO sofaris régions, société anonyme, Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

**2.7 Sociétés financières affiliées à l'Association française des entreprises d'investissement**

*Agrément*

- ◆ Exane derivatives, société en nom collectif, Paris

**III. – INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES**

*Modifications*

- ◆ OSEO garantie, société anonyme d'économie mixte, Maisons-Alfort (Val-de-Marne)  
au lieu de  
OSEO sofaris, société anonyme d'économie mixte, Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

**B. – ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN  
EXERÇANT EN LIBRE ÉTABLISSEMENT (SUCCURSALES)**

*Ajouter*

- ◆ Europe arab bank PLC, établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Londres (GB)
- ◆ Landesbank Saar (SAARLB), établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Metz (Moselle), Sarrebruck (DE)
- ◆ Micos banca, succursale, Lyon (Rhône), Milan (IT)
- ◆ SNS property finance (SNSPF), établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Hoevelaken (NL)

*Supprimer*

- ◆ Hypo public finance bank, établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Dublin (IE)
- ◆ Unicredit banca mobiliare – UBM, établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Milan (IT)

**C. – ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS POUR EXERCER LEUR ACTIVITÉ  
À MONACO**

**I. – Établissements habilités à traiter toutes les opérations de banque**

**1.1 Banques**

*– Sociétés de droit monégasque adhérant à la Fédération bancaire française*

*Modifications*

- ◆ SG private banking (Monaco), société anonyme, Monaco (Monaco)  
au lieu de  
Société générale bank & trust (Monaco), société anonyme, Monaco (Monaco)

**D. – ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN  
EXERÇANT EN LIBRE PRESTATION DE SERVICES**

**I. – Établissements de crédit**

*Ajouter*

- ◆ Bank Leumi (Luxembourg) SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Senningerberg (LU)
- ◆ Click & buy (Europe) ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)

- ◆ Danske Bank A/S, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Copenhague (DK)
- ◆ Delta Lloyd bank SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Bruxelles (BE)
- ◆ Elavon financial services limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Dublin (IE)
- ◆ Europe arab bank PLC, établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Londres (GB)
- ◆ FirePay UK Ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS
- ◆ Hypo public finance bank, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Dublin (IE)
- ◆ ICICI bank UK Plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ IDT financial services limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Gibraltar (GI)
- ◆ Landesbank Saar (SAARLB), établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Metz (Moselle), Sarrebruck (DE)
- ◆ Lombard Odier Darier Hentsch & cie (Belgique) SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Bruxelles (BE)
- ◆ Lombard Odier Darier Hentsch private bank ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Gibraltar (GI)
- ◆ Nordea Bank Norge ASA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Oslo (NO)
- ◆ Nordea hypotek AB (publ), établissement de crédit de l'EEE-LPS, Stockholm (SE)
- ◆ Ringkobing landbobank, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Ringkobing (DK)
- ◆ Sal Oppenheim JR & Cie KGaA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Köln (DE)
- ◆ SG Hambros bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ SNS property finance (SNSPF), établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Hoevelaken (NL)
- ◆ Sparbank vest, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Skive (DK)
- ◆ The cyprus development bank public company ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Nicosie (CY)
- ◆ Unicredit banca mobiliare – UBM, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Milan (IT)

*Supprimer*

- ◆ Adam & company plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Edimbourg (GB)
- ◆ AIB Finance limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Dublin (IE)

- ◆ Alliance & Leicester group treasury plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Ay bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Banamex investment bank plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Bankgesellschaft Berlin (UK) plc – BGB UK, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Baring brothers limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ SNS property finance BV, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Hoevelaken (NL)
- ◆ Charterhouse bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ County Natwest limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Crown agents financial services Ltd (CAFSL), établissement de crédit de l'EEE-LPS, Sutton (GB)
- ◆ Europe arab bank plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Hypo public finance bank, établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Dublin (IE)
- ◆ Italian international bank plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ J. Henry Schroder & Co limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Landesbank Saar (SAARLB), établissement de crédit de l'EEE-LPS, Sarrebruck (DE)
- ◆ Nationsbank Europe limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Sabanci bank plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Singer & Friedlander limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ 3 i group plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Unicredit banca mobiliare – UBM, établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Milan (IT)
- ◆ West merchant bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Yamaichi bank (UK) plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Yorkshire building society, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Bradford (GB)

*Modifier*

- ◆ Havin bank ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)  
au lieu de  
Havana international bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)
- ◆ Kleinwort Benson private bank ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB)  
au lieu de  
Kleinwort Benson investment management limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS,  
Londres (GB)
- ◆ Natixis private banking Luxembourg SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Luxembourg (LU)  
au lieu de  
Natexis private banking Luxembourg SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Luxembourg (LU)
- ◆ Travelex bank NV, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Diemen-Zuid (NL)  
au lieu de  
GWK bank NV, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Diemen-Zuid (NL)
- ◆ Van Lanschot bankiers (Luxembourg) SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Mamer (LU)  
au lieu de  
F. Van Lanschot bankiers (Luxembourg) SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Mamer (LU)



## **Modifications apportées à la liste des entreprises d'investissement**

*(Code monétaire et financier)*

---

### **Décisions de retrait d'agrément prises au cours du mois de mars 2007**

(Hors retraits motivés par le transfert,  
à un ou plusieurs autres prestataires de services d'investissement agréés,  
de la propriété de l'ensemble des éléments actifs et passifs  
lié à l'activité de prestataire de services d'investissement)

État néant



## Modifications apportées à la liste des prestataires de services d'investissement habilités à exercer en France

(Code monétaire et financier)

---

### Ajouts, suppressions et autres modifications devenus effectifs et décisions de retrait à effet différé prises au cours du premier trimestre 2007

#### PRESTATAIRES EN EXERCICE

#### I. - PRESTATAIRES AGRÉÉS EN FRANCE

##### 1.1 Établissements de crédit \*

##### 1.1.1 Sociétés de droit français

###### *Ajouter*

- ◆ Exane derivatives, société en nom collectif, Paris, 1, 2, 3, 5, 6

###### *Supprimer*

- ◆ J.P. Morgan & Cie SAS, société par actions simplifiée, Paris, 1, 2, 3, 4, 5, 6
- ◆ Société centrale de crédit maritime mutuel, union d'économie sociale, Paris, 1, 2, 3, 4, 5, 6

###### *Modifier*

- ◆ Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lorraine, société coopérative – Art. L512-20 à L512-54, Metz (Moselle), 1, 2, 3, 4, 5, 6  
au lieu de  
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lorraine-Crédit agricole de Lorraine, société coopérative – Art. L512-20 à L512-54, Metz (Moselle), 1, 2, 3, 4, 5, 6
- ◆ Dexia CLF Banque, société anonyme, Courbevoie (Hauts-de-Seine), 1, 2, 3, 4, 5, 6  
au lieu de  
Dexia CLF Banque, société anonyme, Paris, 1, 2, 3, 4, 5, 6
- ◆ Dexia crédit local, société anonyme, Courbevoie (Hauts-de-Seine), 2, 3, 5, 6  
au lieu de  
Dexia crédit local, société anonyme, Paris, 2, 3, 5, 6
- ◆ Segespar finance, société anonyme, Paris, 3, 6  
au lieu de  
Segespar finance, société anonyme, Paris, 3

- ◆ VP Finance SA, société anonyme, Paris, 1, 2, 4  
au lieu de  
VP Finance SA, société anonyme, Paris, 1, 2, 3, 4, 5, 6

### **1.1.2 Succursales d'établissements ayant leur siège dans des pays tiers**

#### *Retrait d'agrément*

- ◆ Arab bank plc, succursale, Paris, Amman (JO)

### **1.2 Entreprises d'investissement agréées par le CECEI \***

#### *Ajouter*

- ◆ Exoé, société par actions simplifiée, Paris, 1

#### *Supprimer*

- ◆ JPMorgan asset management France, Société par actions simplifiée, Paris, 1, 2

#### *Modifier*

- ◆ H et associés, société anonyme, Paris, 1, 2, 6  
au lieu de  
H et associés, société anonyme, Paris, 1, 2
- ◆ Kepler Landsbanki, société anonyme, Paris, 1, 2, 3, 5, 6  
au lieu de  
Kepler Landsbanki, société anonyme, Paris, 1, 2, 3, 6
- ◆ Orient finance, société par actions simplifiée, Paris, 1  
au lieu de  
Orient finance, société anonyme, Paris, 1

### **1.3 Sociétés de gestion de portefeuille agréées par l'Autorité des marchés financiers \***

Publication spécifique

## **II. – ÉTABLISSEMENTS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN EXERÇANT EN LIBRE ÉTABLISSEMENT (SUCCURSALES)**

### **2.1 Succursales d'établissements de crédit \*\***

#### *Supprimer*

- ◆ Allied irish banks plc (AIB) – AIB Corporate banking France, établissement de crédit de l'EEE  
– succursale et LPS, Paris, Dublin (IE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11

## **2.2 Succursales d'entreprises d'investissement \*\*\***

### *Ajouter*

- ◆ DWS finanz-service GmbH, succursale, Paris, Francfort (DE), 1a, 1b
- ◆ European capital financial services limited, succursale, Paris, Londres (GB), 1a, 3

### *Modifier*

- ◆ Bryan Garnier & co limited, entreprise d'investissement de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Bryan Garnier & Co limited, succursale, Paris, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Crédit suisse securities (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Londres (GB), 1a, 1b, 2  
au lieu de  
Crédit suisse securities (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Wachovia securities international limited, entreprise d'investissement de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Wachovia securities international limited, succursale, Paris, Londres (GB), 1a

## **III. – ÉTABLISSEMENTS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN INTERVENANT EN LIBRE PRESTATION DE SERVICES**

### **3.1 Établissements de crédit \*\***

#### *Ajouter*

- ◆ Bank Leumi (Luxembourg) SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Senningerberg (LU), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Danske Bank A/S, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Copenhague (DK), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Delta Lloyd bank SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Bruxelles (BE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8
- ◆ Elavon financial services limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Dublin (IE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e
- ◆ Hypo public finance bank, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Dublin (IE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8
- ◆ ICICI bank UK Plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8
- ◆ Landesbank Saar (SAARLB), établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS (Moselle), Sarrebruck (DE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8

## TEXTES OFFICIELS DU COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Modifications apportées à la liste des prestataires de services d'investissement au cours du premier trimestre 2007

---

- ◆ Lombard Odier Darier Hentsch & cie (Belgique) SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Bruxelles (BE), 11
- ◆ Lombard Odier Darier Hentsch private bank ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Gibraltar (GI), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Nordea Bank Norge ASA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Oslo (NO), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Sal Oppenheim JR & Cie KGaA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Köln (DE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ SG Hambros bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ SNS property finance (SNSPF), établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Hoevelaken (NL), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ The cyprus development bank public company ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Nicosie (CY), 7b

### *Supprimer*

- ◆ Adam & company plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Edimbourg (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ AIB Finance limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Dublin (IE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Alliance & Leicester group treasury plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7d, 7e
- ◆ Ay bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7b
- ◆ Banamex investment bank plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Bankgesellschaft Berlin (UK) plc – BGB UK, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8
- ◆ Baring brothers limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8
- ◆ SNS property finance BV, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Hoevelaken (NL), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Charterhouse bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8
- ◆ County Natwest limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 8
- ◆ Hypo public finance bank, établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Dublin (IE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8
- ◆ Italian international bank plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e

- ◆ J. Henry Schroder & Co limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8
- ◆ Landesbank Saar (SAARLB), établissement de crédit de l'EEE-LPS, Sarrebruck (DE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8
- ◆ Nationsbank Europe limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Sabanci bank plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7d, 7e
- ◆ Singer & Friedlander limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ 3 i group plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ West merchant bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Yamaichi bank (UK) plc, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e
- ◆ Yorkshire building society, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Bradford (GB), 8

*Modifier*

- ◆ Allied irish banks plc (AIB) – AIB Corporate banking France, établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Dublin (IE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11  
au lieu de  
Allied irish banks plc (AIB) – AIB Corporate banking France, établissement de crédit de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Dublin (IE), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Havin bank ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e  
au lieu de  
Havana international bank limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e
- ◆ Kleinwort Benson private bank ltd, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11  
au lieu de  
Kleinwort Benson investment management limited, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Londres (GB), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11
- ◆ Natixis private banking Luxembourg SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Luxembourg (LU), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11  
au lieu de  
Natixis private banking Luxembourg SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Luxembourg (LU), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 8, 11

- ◆ Van Lanschot bankiers (Luxembourg) SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Mamer (LU), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 11  
au lieu de  
F. Van Lanschot bankiers (Luxembourg) SA, établissement de crédit de l'EEE-LPS, Mamer (LU), 7a, 7b, 7c, 7d, 7e, 11

### **3.2 Entreprises d'investissement \*\*\***

#### *Ajouter*

- ◆ AA Advisers llp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ ACA capital management (UK) Pte. limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ AHV associates llp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Ares management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Aubrey Capital Management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Edimbourg (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Avista partners llp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Bryan Garnier & co limited, entreprise d'investissement de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
- ◆ Carlton capital partners LLP, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ CBA Europe Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Cheyne capital management (UK) llp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ De Vries & Westermann BV, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Hoofddorp (NL), 1a, 1b
- ◆ Deutsche asset management international GmbH, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Francfort (DE), 1a, 1b, 3
- ◆ Dragon financial limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
- ◆ Ellis Stockbrokers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Lisburn (GB), 1a, 1b
- ◆ Federated investors (UK) ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ First avenue partners llp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ First international group plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b

- ◆ Fondsmæglersekskabet af 2004 A/S, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Copenhague (DK), 1a, 1b, 2, 3
- ◆ FXMarketSpace limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Greenpark capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Grisons peak llp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 4
- ◆ Nvesta plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Imprimatur capital corporate finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Kaupthing ASA, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Oslo (NO), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Meteor capital holdings limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Morningstar associates europe ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3
- ◆ Nevsky capital llp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ NIBC private investment management NV, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, La Haye (NL), 1a, 3
- ◆ Reech AIM partners LLP, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Richmond park capital llp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Scott Harris UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Sentry select (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Smith & Williamson investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ Spread Co limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Northwood hills (GB), 1a, 1b, 2
- ◆ Stenham advisors plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3
- ◆ St Helen's capital plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Tradestation Europe ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ UBS alternative and quantitative investments limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Uralsib securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4

- ◆ Wachovia securities international limited, entreprise d'investissement de l'EEE – succursale et LPS, Paris, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Wilgenhaege vermogensbeheer BV, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Hoofddorp (NL), 1a, 3
- ◆ Windsor brokers Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Limassol (CY), 1a, 2
- ◆ Yuki international ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a

*Supprimer*

- ◆ AIG financial securities (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 2, 4
- ◆ Albert E Sharp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Birmingham (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ Alex Brown and sons Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Amsteel securities (far east) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Arcanum partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Aros Maizels limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Asahi finance (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 2, 3, 4
- ◆ B & C derivatives limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 2
- ◆ Bank of Scotland independent financial advisers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Edimbourg (GB), 1a, 1b
- ◆ Barclays capital gilts Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
- ◆ Beeson Gregory investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ BMF international Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Bozano Simonsen (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 4
- ◆ Bulldog partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ CAGF London Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Cantor Fitzgerald capital markets, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Capital (Europe) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Capital growth (Europe) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Cedef capital services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a

- ◆ Charterhouse specialist advisory service limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Chescor Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3
- ◆ Cheyne capital management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ CI nordic securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Compass partners international limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Credit Lyonnais euro-securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ David MAaron personal planners, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Milton-keynes (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Delta Lloyd securities SA, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Anvers (BE), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Easy2trade direct limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Guildford (GB), 1a, 1b
- ◆ Econostat (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3
- ◆ Edge trading Co Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Eurosafei, sociedad de valores y bolsa, SA, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Madrid (ES), 1a, 1b, 2
- ◆ Finacor limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Financia securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 2
- ◆ First union international capital markets Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Fleming international fund marketing limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Gerrard Vivian Gray, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3
- ◆ Global equities trading BV, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Amsterdam (NL), 2
- ◆ Global funds analysis limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 3
- ◆ GN Parkes & company limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), services auxiliaires : 4
- ◆ Godwins limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Farnborough (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Granville private equity funds limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 3

- ◆ Green line investor services (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Guildhall Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ Henderson investors limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3
- ◆ Hill Osborne & Co, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Leicester (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Hit broking plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Icor brokerage Europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ International futures corporation limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Invesco private portfolio management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
- ◆ J G W Agnew & Co Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 4
- ◆ Kappa financial services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Keverne capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Kokusai Europe Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 4
- ◆ Lewis Charles securities ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3
- ◆ Lexit capital UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Livingstone guarantee plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Marshall french & Lucas Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Meinel capital markets limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2
- ◆ Mutant technology Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Natwest markets corporate finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Natwest securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Nevastar finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Nicholas Berwin & Co limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Nicholson Barber & Co, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Sheffield (GB), 1b, 3

- ◆ Nomura option international plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ PBS Financial services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Penson financial services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b
- ◆ Pixpalm financial services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Polpo financial limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Windsor (GB), 3
- ◆ Pricoa asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 3
- ◆ Qes investment limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Rhône group limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Rowe & Pitman money broking Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 2
- ◆ Rudolf Wolff & Co Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
- ◆ Sabre fund management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3
- ◆ Sakura global capital Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2
- ◆ Save and Invest (Glasgow) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Glasgow (GB), 1a, 1b
- ◆ Scudder Stevens & Clark limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 3
- ◆ Seamico Marlin securities (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 2
- ◆ Seligmann Harris & Co, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
- ◆ Singer & Friedlander capital markets Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 3
- ◆ SK securities Europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Smith & Williamson, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Société générale emerging Europe asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3
- ◆ Sumitomo finance international plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
- ◆ Target capital management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3
- ◆ TFS-ICAP currency options Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a

- ◆ Thomas Pierpont Grose, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Tokai derivative products Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 2
- ◆ Traval currency management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Fleet (GB), 1b, 3
- ◆ 3 i corporate finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), services auxiliaires : 4, 6
- ◆ True research limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ UBS global asset management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ Yasuda trust Europe plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4

*Modifier*

- ◆ Abbey stockbrokers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Romford (GB), 1a, 1b, 2, 3  
au lieu de  
City deal services Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Romford (GB), 1a, 1b, 2, 3
- ◆ Aberdeen asset management investment services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4  
au lieu de  
Deutsche asset management investment services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ Aberdeen fund management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4  
au lieu de  
Morgan Grenfell investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ ABG Sundal Collier Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
ABG securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Advicorp public limited company, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3  
au lieu de  
Advicorp limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Agile partners asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 3  
au lieu de  
Mattex global investments limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 3
- ◆ Altium capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Altium capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2

- ◆ American express financial services europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2  
au lieu de  
Sharepeople limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2
- ◆ Anchorage capital partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Bluestone capital partners (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Aon capital markets limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 4  
au lieu de  
Aon capital services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 4
- ◆ Arlington group asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Lion resource management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Arlington property investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Aberdeen property investors limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Assured guaranty finance overseas Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Ace finance overseas limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Bache commodities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4  
au lieu de  
Bache financial limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
- ◆ Barchester group Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Barchester advisory limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Barclays sharedealing, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Birmingham (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Charles Schwab Europe, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Birmingham (GB), 1a, 1b
- ◆ Beehive capital LLP, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
The strategic financial advice co LLP, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a

- ◆ Berkshire capital securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), services auxiliaires : 4  
au lieu de  
Berkshire capital corporation UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), services auxiliaires : 4
- ◆ BGC brokers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Euro brokers finacor Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Blackrock asset management UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3  
au lieu de  
Merrill Lynch asset management UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3
- ◆ Bloomberg Tradebook Europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Bloomberg Tradebook Europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Brewin dolphin securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4  
au lieu de  
Drewin dolphin securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ Campbell Lutyens & Co Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 4  
au lieu de  
Campbell Lutyens, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 4
- ◆ CB Richard Ellis indirect investment services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
CBRE Financial limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ CIMB-GK securities (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
G K goh securities (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Cit bank limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Newcourt capital securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Citigroup global markets UK equity limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Salomon brothers UK equity Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4

- ◆ City index advisory limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Kingswood (GB), 1a, 3  
au lieu de  
Cunningham asset management plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Kingswood (GB),  
1a, 3
- ◆ Clariden leu asset management (UK) ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Clariden asset management (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a
- ◆ Close multi Manager limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Aon asset management ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ CMC Markets UK plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 2  
au lieu de  
CMC Group plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 2
- ◆ CMC spreadbet plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
C M C futures Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Colonial first state international assets, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 1b, 3  
au lieu de  
Nicholas applegate capital management (UK), entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Compass advisers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Compass partners advisers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Crédit agricole Cheuvreux international limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Indosuez WI carr securities (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 1b, 2, 4
- ◆ Creditex brokerage llp, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
CreditTrade LLP, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Crossborder capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
The original research company limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Cushman & Wakefield finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Cushman & Wakefield Healey & Baker finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a

- ◆ DBS Vickers securities UK Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
DBS securities UK Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ DLIBJ asset management international Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
IBJ asset management international limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Energyn ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Newcastle Upon Tyne (GB), 1a  
au lieu de  
Smith Rea energy associates Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Canterbury (GB), 1a
- ◆ Evercore partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Braveheart financial services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Thame (GB), 1a
- ◆ Evolution securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2  
au lieu de  
Beeson Gregory Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2
- ◆ F&C asset managers Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Dorking (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
FP asset managers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Dorking (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ First international group plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
First international asset management plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Fiske Plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 4  
au lieu de  
Fiske & Co Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 4
- ◆ Fortis prime brokerage limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a,  
1b, 2, 3, 4  
au lieu de  
Fortis clearing London limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a,  
1b, 2, 3, 4
- ◆ GAM London limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Global asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 1b, 3
- ◆ Gerrard investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 1b, 2, 3, 4  
au lieu de  
Greig Middleton & Co Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b,  
2, 3, 4

- ◆ Goldman Sachs Europe, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Goldman Sachs agency lending, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a,  
1b, 2, 4
  
- ◆ Good morning shinhan securities europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a, 2, 4  
au lieu de  
Ssangyong securities Europe Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 2, 4
  
- ◆ GP Bullhound limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Bullhound limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ Halifax capital trustees limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Croydon (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Mourant & Co capital trustees Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Croydon (GB),  
1a, 1b
  
- ◆ Henderson equity partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 1b, 3  
au lieu de  
AMP private capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ Hermes focus asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1b, 3  
au lieu de  
Hermes Lens asset management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1b, 3
  
- ◆ ICAP Europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Intercapital Europe Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
  
- ◆ Impax capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Impax capital corporation Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
  
- ◆ J P Morgan plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Chase Manhattan plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
  
- ◆ KBC Peel Hunt Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b  
au lieu de  
Peel Hunt & company Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b
  
- ◆ KBC Peel Hunt ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 2, 4  
au lieu de  
Peel Hunt plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 2, 4

- ◆ Kingshaxson asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4  
au lieu de  
Swiss life asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
- ◆ King & Shaxson capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3  
au lieu de  
Phillip securities (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3
- ◆ King & Shaxson limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
King & Shaxson bond brokers Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Kinmont limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
MGB corporate finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Korea investment & securities Europe Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Dongwon securities (Europe) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Laidlaw & Company (UK) ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 3  
au lieu de  
Sands brothers international limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 3
- ◆ Lake asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 3  
au lieu de  
Alpha asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 3
- ◆ LCF Edmond de Rothschild securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4  
au lieu de  
LCF Rothschild securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
- ◆ Lewis Charles securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3  
au lieu de  
SFS international securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a

- ◆ Libertas capital corporate finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Libertas capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
  
- ◆ Lloyd street private equity limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Manchester (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4  
au lieu de  
Henry Cooke lumsden plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Manchester (GB), 1a, 1b, 2, 3, 4
  
- ◆ Lloyds TSB investments limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Edimbourg (GB), 1a, 1b, 3, 4  
au lieu de  
Scottish widows investment management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Edimbourg (GB), 1a, 1b, 3, 4
  
- ◆ Lombard Odier Darier Hentsch (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 3  
au lieu de  
Lombard Odier private asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 3
  
- ◆ London international bank limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Mercury capital markets limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
  
- ◆ M3 capital partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 4  
au lieu de  
Macquarie capital partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 4
  
- ◆ Man securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Westons securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
  
- ◆ Merchant securities group limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Merchant Securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ Middlemarch partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2  
au lieu de  
Benitz & partners Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2
  
- ◆ Mirabaud securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Pereire-tod Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a

- ◆ Monument securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3  
au lieu de  
Monument derivatives Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 3
- ◆ Northern trust global investments limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Northern trust global investments (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Nyfix international Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2  
au lieu de  
Nyfix international Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Oakes Lyman & Co limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Oakes Fitzwilliams & Co Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Objective completion limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Sevenoaks (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
First quadrant limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Omicron investment management GmbH, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Vienne (AT), 1a, 3  
au lieu de  
Omicron invest management GmbH, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Vienne (AT), 1a, 3
- ◆ Pali international limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 2  
au lieu de  
Euram securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 2
- ◆ Panmure Gordon (Broking) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Durlacher Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Partner capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2  
au lieu de  
Crosby (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2
- ◆ Penson financial services limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b  
au lieu de  
Worldwide settlements Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3

- ◆ Pramerica regulated business limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Pricoa property private equity limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ Principal global investors (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Principal capital management (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ Pritchard stockbrokers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Bournemouth (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
I A Pritchard stockbrokers Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Bournemouth (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ PSigma investments limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Gensec international asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ Putnam investments limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Putnam Europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ RCM (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4  
au lieu de  
Allianz Dresdner asset management (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4
  
- ◆ RBC asset management UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
RT global investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ Record currency management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Windsor (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Record treasury management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Windsor (GB), 1a, 1b
  
- ◆ Rensburg Sheppards investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Carr Sheppards Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3

- ◆ Rexiter capital management limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 3, 4  
au lieu de  
King street advisors limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 3, 4
- ◆ RMB asset management international limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
RMB multiManagers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3
- ◆ Robert W Baird limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Granville baird limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ Rose square capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Extrayield.com limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Sabrelance corporate partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Sabrelance corporate advisory services, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Scotia capital (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Scotia capital (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Sectram limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Securities trading (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Shackleton finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Winchester (GB), 1a  
au lieu de  
Strathdon finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Winchester (GB), 1a
- ◆ Sinopac securities (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
NSC Securities (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ SP Bell limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Bristol (GB), 1a, 1b, 2, 3  
au lieu de  
Rowan & company (financial services) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Bristol (GB), 1a, 1b, 2, 3

- ◆ Square mile securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Halewood international futures, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 1b
  
- ◆ Stafford Timberland limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3  
au lieu de  
Stafford Timberland (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 3
  
- ◆ Stamford partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
R P Duignan & Co limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
  
- ◆ State street global advisors limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 1b, 3  
au lieu de  
State street global advisors (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 1b, 3
  
- ◆ Stifel Nicolaus limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 4  
au lieu de  
Legg Mason limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 4
  
- ◆ Strenuus capital Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 4  
au lieu de  
FOR securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 4
  
- ◆ Swisscanto funds centre limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1b, 2, 4  
au lieu de  
Swisca securities Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 2, 4
  
- ◆ TD Waterhouse investor services (Europe) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Manchester (GB), 1a, 1b, 2  
au lieu de  
Gall & Eke Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Manchester (GB), 1a, 1b, 2
  
- ◆ TPG capital LLP, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Texas Pacific group Europe LLP, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
  
- ◆ The ECU group public limited company, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 3  
au lieu de  
The ECU group plc, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 3
  
- ◆ TH Lee putnam ventures limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
TH Lee global internet managers limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a

- ◆ Torch partners corporate finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
E & H capital partners limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ TT international, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 4  
au lieu de  
TT international investment management, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 4
- ◆ Tullett Prebon (equities) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b  
au lieu de  
Tullett & Tokyo liberty (equities) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b
- ◆ Tullett Prebon (securities) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2  
au lieu de  
Tullett & Tokyo liberty (securities) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2
- ◆ Tullett Prebon (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Prebon Marshall Yamane (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ Tullett Prebon (treasury & derivatives) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Tullett & Tokyo liberty (London) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
- ◆ UBS International UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4  
au lieu de  
Painewebber international (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 2, 4
- ◆ UBS securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 2, 4  
au lieu de  
UBS Warburg securities limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b, 2, 4
- ◆ UBS Wealth management (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4  
au lieu de  
Laing & Cruickshank investment management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3, 4

- ◆ Unigestion (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b, 3  
au lieu de  
Unigestion asset management (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a, 1b, 3
  
- ◆ Veronis Suhler Stevenson international limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a  
au lieu de  
Veronis, Suhler international limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a
  
- ◆ Voltrex limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b  
au lieu de  
Voltrex options Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1b
  
- ◆ Westlb Basinghall limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b,  
2, 3, 4  
au lieu de  
Westlb Panmure limited, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB), 1a, 1b,  
2, 3, 4
  
- ◆ Woori investment & securities international Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS,  
Londres (GB), 1a, 2, 4  
au lieu de  
LG securities international Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE-LPS, Londres (GB),  
1a, 2, 4

## TEXTES OFFICIELS DU COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Modifications apportées à la liste des prestataires de services d'investissement au cours du premier trimestre 2007

---

\* Services visés à l'article L.321-I du *Code monétaire et financier*

- 1 Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers
- 2 Exécution d'ordres pour le compte de tiers
- 3 Négociation pour compte propre
- 4 Gestion de portefeuille pour le compte de tiers
- 5 Prise ferme
- 6 Placement

\*\* Services visés à l'annexe de la directive de coordination bancaire 2000/12

- 7a Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
- 7b Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés de change
- 7c Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
- 7d Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêt
- 7e Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
- 8 Participation aux émissions de titres
- 11 Gestion ou conseil en gestion de patrimoine

\*\*\* Services visés à la section A de l'annexe à la directive 93/22 concernant les services d'investissement

\*\*\*\* Directive 89/646

Section A : services d'investissement

- 1a Réception et transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs
- 1b Exécution d'ordres pour le compte de tiers
- 2 Négociation pour compte propre
- 3 Gestion de portefeuille pour le compte d'investisseurs
- 4 Prise ferme et/ou placement d'émissions d'instruments financiers

Section C : services auxiliaires

- 1 Conservation et administration pour un ou plusieurs instruments
- 2 Location de coffres
- 3 Octroi de crédits ou de prêts à un investisseur pour lui permettre d'effectuer une transaction sur un ou plusieurs instruments
- 4 Conseil aux entreprises en matière de structure du capital, de stratégie industrielle et de questions connexes
- 5 Services liés à la prise ferme
- 6 Conseils en investissement portant sur un ou plusieurs instruments
- 7 Service de change lorsque ce service est lié à la fourniture de services d'investissement

Agrément limité

- 1 Agrément limité à certaines opérations de banque
- 2 Caisse de crédit municipal dont l'agrément est limité aux prêts sur gages
- 3 Entreprise d'investissement dont l'agrément pour le service d'investissement de négociation pour compte propre est limité aux opérations liées afférentes à des ordres stipulés à règlement-livraison différés (OSRD)

## Adjudications

du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2007

Adjudication d'obligations assimilables du Trésor  
OAT 3,75 % 25 avril 2017  
OAT 4 % 25 octobre 2038

– en date du 5 avril 2007<sup>1</sup>

Adjudication d'obligations assimilables du Trésor  
indexées  
OATi 1,6 % 25 juillet 2011  
OATei 1,6 % 25 juillet 2015

– en date du 19 avril 2007<sup>1</sup>

Adjudications de bons du Trésor à taux fixe  
et à intérêts précomptés (BTF)

– en date du 2 avril 2007<sup>1</sup>  
– en date du 10 avril 2007<sup>1</sup>  
– en date du 16 avril 2007<sup>1</sup>  
– en date du 23 avril 2007<sup>1</sup>  
– en date du 30 avril 2007<sup>1</sup>

Adjudication de bons du Trésor à taux fixe  
et à intérêts précomptés (BTF) court terme

– en date du 30 avril 2007<sup>1</sup>

Adjudication de bons du Trésor à taux fixe  
et à intérêts annuels  
BTAN 4 % 12 septembre 2009

– en date du 19 avril 2007<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le détail des opérations peut être consulté sur l'internet en composant : [http://www.banque-france.fr/fr/poli\\_mone/adjudication/adjudi\\_menu.htm](http://www.banque-france.fr/fr/poli_mone/adjudication/adjudi_menu.htm)

ISSN : 1293-271X

Rédacteur en chef : Hervé du BOISBAUDRY  
Service des Publications économiques  
et du Site Internet  
de la Banque de France  
Tél. : 01 42 92 20 26

Directeur de la publication : Marc-Olivier STRAUSS-KAHN  
Directeur général des Études  
et des Relations internationales  
de la Banque de France

Imprimerie de la Banque de France  
Ateliers SIMA  
Dépôt légal : Juin 2007  
Date de publication : 4 juin 2007